

Compte-rendu CONSEIL DE QUARTIER DU CENTRE 19 mai 2015

25 habitants présents (H)

Elus : Pierre BERTIAUX (adjoint délégué à l'urbanisme et à l'aménagement durable), David ROS (Maire d'Orsay),

Intervenants extérieurs : Emmanuelle BOY-MARCOTTE (membre de l'association les Amis du Campus et coordinatrice du programme Correspondances)

Nota : En bleu, réponses ou éléments d'information rajoutés a posteriori du Conseil.

1. Présentation du budget de la ville 2015 : serré et responsable

Dans un souci de transparence et de médiation citoyenne, Monsieur le maire a décidé de présenter le budget de la ville aux Orcéens, dans chaque quartier. L'occasion aussi d'échanger sur les problématiques et spécificités du montage d'un budget communal.

David Ros présente le budget : des incidences du contexte national (réduction des dotations de l'Etat aux communes), à la structure comptable du budget et répartition entre recettes et dépenses, investissement et fonctionnement, en passant par la poursuite du désendettement ou encore la définition de l'épargne brute.

"La gestion optimisée du budget communal est un souci de tous les instants, dans un contexte financier contraint. Toutes les actions menées visent à réduire les dépenses publiques tout en maintenant une qualité de service équivalente."

Pendant la présentation, des échanges ont lieu avec les participants sur la gestion des ressources humaines, les possibilités de mutualisation avec l'intercommunalité et les manières de gérer efficacement la dette d'une collectivité.

Question : Orsay emploie-t-elle beaucoup de personnes, comparativement aux villes de même strate ?

Réponse : La part du personnel dans les charges de fonctionnement se situe dans la moyenne haute. Mais cela s'explique : la ville a fait le choix d'un mode de gestion principalement qu'on appelle "en régie" : les services publics sont réalisés en interne et non sous-traités, comme la restauration. Si la ville avait choisi d'externaliser, les charges de personnel seraient réduites d'autant mais les charges générales augmenteraient en conséquence !

Question : Ne peut-on pas réaliser des économies en mutualisant certains services avec les intercommunalités et en dématérialisant ?

La ville d'Orsay dématérialise de plus en plus (inscriptions dans les centres de loisirs, demandes d'actes, formulaires en ligne, portail famille avec facturation en ligne, procédures administratives internes, etc.). Certains services sont mutualisés avec la CAPS (transfert des

agents de la voirie en cours de réflexion). Mais ces processus sont longs et les effets sur les finances sont progressifs.

Rappel : toujours dans un souci de transparence et de mise en place d'espaces d'échange entre la ville et les Orcéens, la présentation intégrale du budget ville 2015 (faite lors du vote en conseil municipal le 1er avril) est en ligne sur <http://www.mairie-orsay.fr/vie-citoyenne/budget-municipal.html> depuis le mois d'avril. Cette page est ouverte aux commentaires et a vocation à être régulièrement alimentée d'informations budgétaires et de partage de savoirs sur la gestion budgétaire d'une collectivité.

2. Révision du Plan Local d'urbanisme (PLU) : objectifs, cadre réglementaire et calendrier

Pierre Bertiaux et monsieur le maire rappellent ce qu'est un PLU et surtout les raisons pour laquelle la ville d'Orsay, comme une grande majorité des villes françaises, est amenée à le réviser (lancement officiel lors du conseil municipal du 20 mai).

- La procédure de révision est presque aussi lourde que celle de la création. Elle commence, dès à maintenant, par une phase d'étude (diagnostic réalisé par un bureau d'étude) et de concertation avec les habitants (non obligatoire mais que l'équipe municipale juge indispensable), qui devrait s'achever en fin d'année. Puis viendra la phase obligatoire et réglementaire de consultation (consultation des personnes publiques, réalisation de l'enquête publique...) d'une durée de près d'un an. Le processus de révision doit être achevé au plus en novembre 2016.
- La procédure de révision s'impose aux villes et résulte de plusieurs facteurs : à la fois des obligations nouvelles (législatives et réglementaires), des évolutions du contexte local et une nécessité de simplification et d'actualisation de la réglementation.
- Le PLU a des incidences sur les droits à construire et donc sur la valeur du patrimoine. Il concilie intérêt privé et collectif.
- Il s'agit de permettre le nécessaire développement immobilier de la ville tout en prenant des mesures claires pour préserver le patrimoine et la qualité de vie, repenser les mobilités et favoriser les circulations douces, faciliter la mixité sociale tout en s'adaptant aux besoins nouveaux des familles, etc.

Question : Quelle est la différence entre le PADD et l'OAP ?

Réponse : Ces documents composent le PLU (avec le rapport de présentation, le règlement et les annexes). Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) est l'expression de projet de la collectivité. Il définit les grandes stratégies urbaines (vision de ce que doit être le commerce demain, la hiérarchie entre moyens de déplacements etc.). Les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) donnent des principes d'orientation et d'action plus opérationnelles. Il localise les grandes stratégies du PADD.

Question : L'équipe municipale a-t-elle déjà défini les grandes orientations politiques ?

La concertation est une étape déterminante car les habitants connaissent leur territoire et peuvent faire part de leurs remarques et constatations et peuvent faire des propositions. Néanmoins, les grandes orientations ont été définies en 2010 lors de la création du PLU ([document consultable en intégralité ici](#)) et celles-ci ne vont pas fondamentalement changer ! Le PLU révisé permettra surtout de clarifier certaines règles et de simplifier le droit applicable.

La révision est toutefois l'occasion de mieux protéger notre patrimoine au moyen éventuel d'outils spécifiques, de poser la question de la place de la voiture en ville et d'accroître l'offre de logements. En effet, la construction de logements et l'arrivée de nouveaux habitants est un gage de dynamisme pour une ville (redynamisation des écoles, des commerces, proximité travail/habitat avec zone d'emplois etc. et donc qualité de vie). Une ville qui ne construit pas est une ville qui se désertifie puis meurt. De plus, les besoins en logements en Ile-de-France sont très importants.

Question : De qui se compose le bureau d'étude chargé d'effectuer le diagnostic préalable à la révision du PLU ? Y a-t-il des Orcéens ?

Réponse : L'équipe est pluridisciplinaire : économistes, juristes, urbanistes, géographes urbains ou encore démographes. Ils ne sont pas Orcéens et n'ont pas d'intérêts dans la ville afin d'établir un diagnostic technique impartial. Le BE ne peut être à la fois juge et partie. De plus, bien que l'expertise des habitants soit indispensable, il est nécessaire d'avoir recours à des spécialistes sur des sujets aussi pointus.

3. Programme Correspondances

- Ce programme a été initié il y a 5 ans par l'association Les Amis du Campus avec le soutien de la ville d'Orsay.
- Il met en relation étudiants étrangers et habitants d'Orsay et ses alentours.
- Les étudiants sont principalement en licence ou master et 80% d'entre eux sont chinois.
- Pourquoi ce programme ? Il répond à un vrai besoin. Les étrangers représentent 20% des étudiants de Paris Sud. Une partie arrive dans le cadre de programmes d'échanges type Erasmus mais la majorité arrive seule (par Campus France) et ces étudiants sont isolés.
- Le programme les met en relation avec des habitants volontaires qui acceptent de les recevoir chez eux, d'échanger des moments conviviaux (organisation de sorties, de repas...). Ces échanges permettent aussi aux étudiants d'améliorer leur maîtrise de la langue française.
- Qui accueille ? familles, personnes seules... Tout le monde peut accueillir.
- Quel engagement ? 1 rencontre 1 fois par mois (a minima 2 par trimestre).
- Depuis cette année, des ateliers de conversations franco-chinoises sont également organisés plusieurs fois par semaine.

Question : Comment trouvez-vous les familles volontaires ?

Réponse : Bouche-à-oreille, magazines municipaux, site internet de la ville.

Question : Participer à ce programme implique-t-il d'aider les étudiants pour leurs démarches administratives et financières ?

Réponse : Ce programme permet des échanges culturels avant tout. Les mots clé sont convivialité et amitié. Il n'est pas interdit, bien sûr, d'aider l'étudiant avec ces démarches. Mais les appariements ayant lieu en octobre-novembre, ces questions-là sont le plus souvent déjà réglées.

4. Point sur les travaux de proximité dans votre quartier

Le détail des travaux effectués ou en cours figure sur le powerpoint présentés lors du conseil et disponible sur le site internet de la ville à la page [Médiation citoyenne](#)

- Expérimentation boulevard de la Terrasse et avenue des Lacs : les services techniques vont y apporter des modifications car les règles de priorité ne sont pas respectées. La Police Municipale se rendra également sur place pour les expliquer. *Des modifications ont été apportées semaine 22.*
- Boulevard Dubreuil : les 3 coussins berlinois permettront d'éviter les accélérations de véhicules et de faire respecter les limitations de vitesse. Ces aménagements en béton seront installés à des endroits où il n'y a pas d'habitation afin d'éviter nuisances sonores et vibrations.
- La réalisation aura lieu pendant l'été

Question : Ces aménagements en béton ne sont-ils pas trop coûteux ?

Réponse : Ce sont des aménagements pérennes (ils resteront en place jusqu'aux travaux de la gare routière prévus au plus tôt pour 2017) et l'investissement en vaut donc la peine.

Question : l'éclairage au niveau du bar situé devant la gare ne fonctionne plus.

Réponse : Des agents se sont rendus sur place.

Des agents se sont rendus sur place semaine 23 et après vérification, ce problème avait été résolu plusieurs semaines auparavant (intervention du prestataire)

5. Parole libre, échanges, questions diverses

a) Avenue Saint Laurent

Question : Ne peut-on pas installer un radar de feu ?

Un tel radar coûte 80 000 €. L'autorisation du Préfet est indispensable et il faut que le caractère accidentogène soit reconnu pour qu'une décision puisse être prise.

Remarque : les aco-drains situés au niveau du n°52 sont bouchés et une humidité est ressentie en permanence à cet endroit.

Réponse : les équipes vont se rendre sur place.

b) Quand les travaux au niveau de l'îlot de la Poste seront-ils réalisés ?

Réponse : Il n'existe pas de projet caché en centre-ville et l'étude sur ce sujet complexe est lancée avec l'EPIF¹. Il est important d'étudier la question dans sa globalité : pour l'instant, la ville n'est pas propriétaire de l'ensemble des parcelles et elle ne souhaite pas exproprier, la requalification doit être neutre financièrement pour la ville et un phasage des travaux sera indispensable afin de ne pas porter préjudice aux commerces. De même, une étude commerciale est en cours de lancement et les préconisations du cabinet de conseil seront précieuses. Enfin, des difficultés techniques sont également à prévoir (présence probable de roches dans le sous-sol). Ainsi, le sujet n'est pas abandonné, mais sa faisabilité à ce jour n'est pas garantie dans les années à venir.

c) Où en est le projet de circulation à sens unique sur le parking devant permettre de fluidifier la circulation ?

Ce projet (entrée au niveau de la copropriété située à côté de la Poste rue de Paris et sortie à l'endroit de l'entrée/sortie actuelles) n'est pas abandonné mais sa réalisation a pris du retard du fait d'un changement d'interlocuteurs qu'il faut à nouveau convaincre de l'intérêt général d'un tel aménagement.

d) Rue de Chartres

Remarque : avec les nouveaux aménagements, la vitesse est importante et crée de l'insécurité. De plus, de nombreux véhicules stationnement illégalement sur le trottoir.

Réponse : une campagne de sensibilisation a été effectuée qui a permis de réduire le stationnement illicite. On peut envisager des aménagements en dur (barrière) mais cela supprimera toute souplesse (stationnement-minute pour déposer ses courses etc.)

e) Où en est l'étude sur la vidéo-protection ?

L'étude est toujours en cours. Pour l'instant, la ville recherche les possibilités de subventionnement et est en attente du retour de la police nationale sur les lieux qu'elle a identifiés comme étant les plus pertinents pour installer des caméras (analyse technique). Pour information, une caméra coûte, selon son modèle et ses options, entre 20 et 30 000 €.

¹ Etablissement Public Foncier d'Ile de France

D'autres questions ?

Des propositions de sujets à aborder pour les Conseils de quartiers ?

Des propositions d'actions de médiation citoyenne ?

→ RDV sur <http://www.mairie-orsay.fr/vie-citoyenne/mediation-citoyenne.html>

→ Contactez le service : 01 60 92 80 21 / mediation.citoyenne@mairie-orsay.fr
